

<b>Objet :</b>	<i>Budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2021</i>		
<b>Date et heures de la séance :</b>	<i>23 novembre 2020</i>	<i>Début : 19h30</i>	<i>Fin : 22h15</i>
<b>Lieu de la séance :</b>	<i>Salle du conseil de l'Hôtel de ville</i>		
<b>Président-e / Rapporteur-e :</b>	Natacha Stucki		
<b>Membres de la commission présents :</b>	Melissa Margot, Rachel Miaz, Jacques-André Helfer, Michel Maillefer, Jean Périllard, Bruno Vialatte - COFIN		
<b>Membre(s) de la commission absent(s) :</b>	Aucun		
<b>Représentant(s) de la Municipalité :</b>	François Payot		

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

La commission composée des membres cités-ci-dessus s'est rencontrée le 23 novembre 2020 à la salle du Conseil Communal de l'Hôtel de Ville afin de débattre du préavis 637/20.

La commission remercie Monsieur François Payot, syndic et Madame Dominique Léglise, boursière pour leurs explications, réponses et disponibilité.

En préambule, il est à rappeler la difficulté rencontrée d'établir un budget avec la crise sanitaire que nous traversons.

Un excédent de charges de CHF 761'000 est chiffré pour 2021; excédent de charges de CHF 300'000 supérieur au budget 2020 et incluant CHF 180'000 lié à la non-acceptation de l'arrêté d'imposition 2020.

Bien que le préavis soit déjà très complet, quelques chapitres importants sont à relever :

#### **Imputations internes**

Le total des imputations internes (comptes 390 à 490) a quasiment doublé par rapport aux années précédentes.

Pour rappel, cette catégorie de comptes sert à répartir les revenus et charges entre les différents chapitres de la comptabilité (écritures de transfert). Il n'y a aucun impact sur le budget. Il s'agit d'écritures annuelles intervenant au moment du bouclement.

La majeure partie de ces dernières concerne les charges salariales; le solde de ces charges concerne les véhicules, l'eau, l'épuration, les ordures ménagères et les charges d'intérêts d'emprunts.

Ce gros travail effectué a pour but de définir quels sont les coûts réels et rendements liés à chaque objet; certains travaux étant effectués par différents services communaux (administratif, bâtiments, voiries, etc.).

#### **Autorités et personnel**

Une augmentation de 3.98 ETP (Emploi Temps Plein) par rapport au budget 2020 est constatée. Dans ce total, **2.60 (arrondi) ETP sont financés par des tiers** selon détail ci-dessous :

- + 0.2 ETP Administration Générale : financé en totalité par le nouveau mandat confié au Centre Sportif Borné-Nau
- + 1.34 ETP Bibliothèque : financé en totalité par l'Etat de Vaud y compris les charges de fonctionnement
- - 0.2 ETP : Services des Finances : nouvel engagement d'un 0.8 ETP suite à un départ de 1.0 ETP

- - 0.1 ETP Service des bâtiments : voir le détail expliqué en page 6 du préavis
- + 0.4 ETP Service technique Travaux : proposition de la Municipalité d'un nouvel engagement au 01.04.2021 d'un ETP financé à raison de 50 % par l'AIERG-ACRG. Le 0.4 ETP est calculé au prorata dès l'engagement soit 9 mois
- + 1.0 ETP Routes : 2 collaborateurs en arrêt maladie. Leurs salaires sont supportés en totalité par des indemnités d'assurances (0.83 ETP). Ces collaborateurs quitteront la commune en 2021. A cela s'ajoute 0.13 ETP concernant la STEP intercommunale supporté par un financement externe.

Le solde de 1.4 ETP correspond à l'engagement de 1,5 ETP lié aux apprentis et -0.1 ETP lié au personnel fixe. Le Syndic nous rappelle la volonté municipale d'offrir des places de formation. Le pari est réussi avec 4.5 places au sein de notre commune.

### **Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques**

La commission des Finances rappelle au Conseil Communal que + de 40 % du budget communal est dévolu à ce chapitre, ce qui laisse une part maîtrisable de 60 %.

### Conclusions

Des charges qui augmentent dont 40 % ne sont pas maîtrisables, la crise sanitaire, une démographie stagnante, tout comme la Municipalité, la commission des finances est inquiète pour l'avenir.

Elle tient cependant à souligner et remercier les efforts réalisés ces dernières années et la prise en compte de ses remarques par la Municipalité.

Le futur est incertain et la prudence est de mise. C'est donc à la majorité de ses membres (6 pour et 1 abstention) que la commission des finances vous propose d'accepter le préavis 637/20.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission des Finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide :

Article 1 : *d'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2021 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis 637/20 du 9 novembre 2020, présentant un total de charges de CHF 21'614'100 et un total de revenus de CHF 20'853'100.*

Grandson, le 4 décembre 2020